Image not found or type unknown

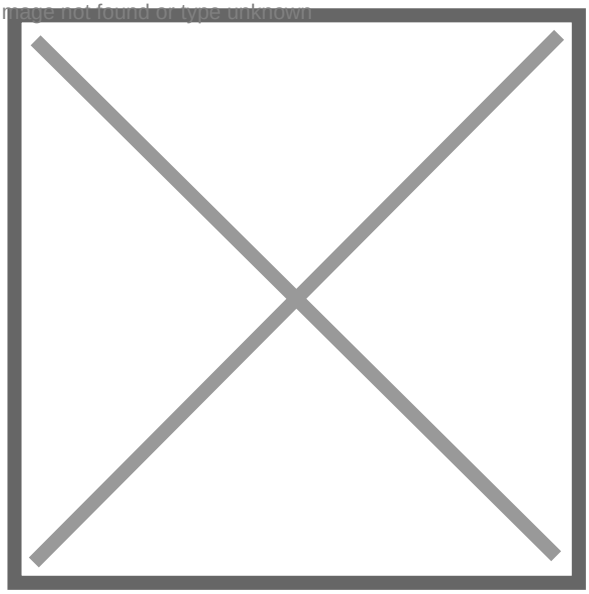

Voyager avec un titre de séjour qui est bientot expiré

Par **Andrea8989**, le **07/08/2014** à **17:16**

Bonjour,

Je suis salarié et j'ai un titre de séjour qui est valable jusqu'au 23 Février 2015. Est-ce qu'il a un problem si je voyage jusqu'au 15 Jan 2015, je veux dire je retour en france le 15 jan 2015. j'ai peur qu'ils me laissent pas d'entrer dans la territoir francaise.

Merci en advance.

Par **chris_ldv**, le **10/08/2014** à **22:16**

Bonjour,

Pas de problème pour rentrer en France le 15 janvier si votre titre de séjour est valable jusqu'au 23 février.

Assurer vous de faire renouveler votre titre de séjour en temps utiles, et donc commencez les démarches bien avant janvier 2015.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés